Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20261104-01_11_2026-DE

CCAS DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Du mercredi 04 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 04 novembre 2026 à 18H30, les membres de la Commission Administrative se sont réunis au lieu ordinaire à la Résidence du Leff sous la présidence de M. BOISSIERE Olivier, Président du CCAS.

Et après convocation en date du 30 octobre 2026 faite au domicile.

Etaient présents : : Manon AUBIN, Jacqueline BAUDRY, Olivier BOISSIERE, Nicole BOUDET, Sophie LE BONHOMME, Yves BRAULT, Rozenn JOUAN, Sophie GUENO, Ginette LE CREURER, Monique LORANT, Carol DUJARDIN-BASQUE, Isabelle GOURIOU, Maryse LE DU, Marie-Hélène GICQUEL, Patrick SOLO.

Absents excusés : Anne Marie NEVOT (procuration donnée à Mme LE DU)

Secrétaire : Sophie GUENO

01-11-2026 : CCAS – Demande aide financière Madame F.P.

Madame FP Sollicite le CCAS d'une demande d'aide financière exceptionnelle.
En effet, Madame élève seule sa fille âgée de 4 ans qui est scolarisée à l'Ecole Publique de CHATELAUDREN.
Suite à réorientation professionnelle, Madame FP a débuté au mois de septembre une formation « Titre Pro de Technicienne en chaudronnerie » s'étalant sur une durée de pour10 mois car ce secteur d'emploi recrute sur notre territoire.
Les horaires de cette formation ne lui permettent pas de pouvoir emmener sa fille à l'école le matin puisqu'elle doit être à 7h30 à PLERIN.
Madame n'a pas de famille dans le secteur pour pouvoir l'aider et a dû faire appel à la structure « Kangourou Kid » pour qu'une salariée professionnelle de la petite enfance vienne s'occuper de sa fille tôt le matin et l'emmener à l'école.
Cette façon de procéder représente un coût financier important pour Madame puisque les mensualités à régler s'élèvent en moyenne à **170 € TTC**.
Madame FP fournit son avis d'imposition 2026 / 2025 qui laisse apparaître un Revenu Fiscal de Référence d'un montant de 10 408 € soit 867 € mensuels.
Madame perçoit actuellement de France Travail l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) à hauteur de 603 € et 200,78 € de la CAF car elle élève seule son enfant.
Madame n'a pas de prêt ou de loyer à régler au titre de son habitation car elle a hérité de la maison qu'elle occupe avec sa fille.
Les augmentations des dépenses quotidiennes et surtout du carburant font que Madame rencontre de plus en plus de difficultés financières pour solder ses dépenses mensuelles.
Madame perçoit l'aide alimentaire et un bon « Carburant » lui a été octroyé cette année.

Les membres du CCAS décident à l'unanimité de verser une aide financière à Madame F.P. de 255 €.

La Commission Administrative, après délibération, **a validé**, ces propositions.

Fait et délibéré à Châtelaudren-Plouagat, le 04/11/2026

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le
18 NOV. 2026

EHPAD CHATELAUDREN-PLOUAGAT
200 082 865 00029
Résidence du Leff
29 rue Général Leclerc 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
02 96 74 19 78
EHPAD Guy Maros
3 rue de Kernabat 22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
02 96 74 15 80

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
M. Olivier BOISSIERE